



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la fourniture de deux panneaux de signalisation au parking P2 dans le
cadre de l'aménagement du restaurant de la maison CATACHOT
sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 12 juillet 2024,

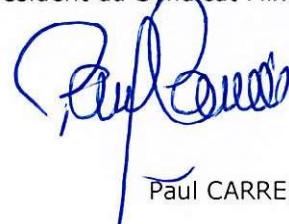
DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de fournitures présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :

- **Attributaire :** SARL VISIO PLUS – ZA de la Faisanderie – Allée du Broc à SAINT-AVIT (40090)
 - **Nature des prestations confiées :** fourniture et pose de deux panneaux dibonds de 3mm d'épaisseur, posés dos à dos avec une impression numérique « PARKING PRIVE » de 2000x750mm, avec une structure tubulaire scellée au sol dans la terre végétale au parking P2 dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison CATACHOT
 - **Montant HT :** 1 078,06 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **19 JUIL. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,



Paul CARRERE